AR PREFECTURE

016-200072023-20181025-20181025_05-DE

Regu le 06/11/2018

République Française



<u>Département de la Charente</u>

Séance du Jeudi 25 Octobre 2018 Délibération n°20181025 05

Nombre de conseillers

En exercice : 74 Présents : 46 Absents : 28

dont suppléés : 2dont représentés : 8

Votants: 56

- dont « pour »: 56 - dont « contre »: 0 - dont abstention : 0

Objet : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE VOUHARTE : APPROBATION DU PROJET DE DELIMITATION ET MISE A ENQUETE PUBLIQUE

Le jeudi 25 Octobre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18 Octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de CHARMÉ.

Présents: AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique — GIRAUD-BERNARD Éric — ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte — BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CRINE Jean-Jacques — GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian — VIDAUD Pierre - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie — RIVOLET Patricia — ROUSSEAU Christian — BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André — CAMY Bruno - POTEL Maryse - LOTTE Michel - CAILLAUD Nadia - SEVRIT Raymond GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PRÉVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno LHÉRIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

GUYON Jean-Guy (pouvoir à CAILLAUD Nadia)
BRUN Jackie (pouvoir à VIAUD Annette)
LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)
THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)
CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)
ÉDRICH Patrick (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)
DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)
JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)

FLAUD Yves - TEXIER Didier - BERTHAULT Patrick - PELLETIER Dominique - BONNET Franck.

<u>Absents non excusés</u>: COMBAUD Alain - CHEMINADE Anne-Marie - BLANCHON Alain - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - DURAND Jean-Louis - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques — BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

AR PREFECTURE

016-200072023-20181025-20181025_05-DE

Regu le 06/11/2018

Objet : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE VOUHARTE : APPROBATION DU PROJET DE DELIMITATION ET MISE A ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement rappelle au Conseil Communautaire que l'étude concernant la révision du zonage d'assainissement de la commune de VOUHARTE est terminée.

Il explique que selon l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : « les communes ou communauté de communes qui ont la compétence, doivent délimiter après enquête publique :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif, et si elles le décident, leur entretien »

L'étude a pris en compte la sensibilité du milieu, les contraintes au niveau de l'habitat, l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif et l'impact financier du projet d'assainissement collectif.

A l'issue de cette étude, un projet du nouveau zonage d'assainissement de la commune de VOUHARTE a été établi comme suit :

- Assainissement collectif pour le Bourg de VOUHARTE (voir carte ci-jointe),
- Assainissement non collectif pour le reste du territoire de VOUHARTE (notamment le village du Breuil).

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau projet de délimitation de zonage de la Commune de VOUHARTE, tel que décrit ci-dessus,
- DECIDE de soumettre celui-ci à l'enquête publique
- AUTORISE le président à signer tous les documents correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

ean-Pierre de FALLOIS